Projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RRTP) (P.3.3.1.02.02)

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Établissement d'un rapport comparatif analysant les données publiques de 2002 sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord (*À l'heure des comptes 2002*)

(Version originale: Anglais)

Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord

Juillet 2003

Table des matières

Liste des sigles et acronymes ..... **iii**

I. Survol du projet de RRTP nord-américain **1**

A. Objectifs 1
B. Contexte 1
C. Justification 2
D. État d'achèvement 3

II. Demande de propositions **4**

A. Exigences impératives 4
1. Aptitude à travailler dans les trois pays 4
2. Qualifications et compétence du personnel principal 4
3. Présentation de la proposition 5
B. Autres informations à fournir 5
C. Type de contrat à utiliser 5
D. Mode de sélection 6
E. Ressources financières prévues 7
F. Base de paiement 7
G. Informations financières et autres renseignements confidentiels 7
H. Dates limites : Dépôt des propositions et prise de décision 8

III. Mandat **8**

A. Description du projet 8
B. Description des services 8
1. Vue d'ensemble des activités et tâches 8
2. Description du rapport *À l'heure des comptes 2002* 11
3. Calendrier de l'activité et résultats escomptés 13
C. Exigences en matière de rapports 14

Annexe : Personnes-ressources **15**

Liste des sigles et acronymes

Sigle ou acronyme	Signification
CCE	Commission de coopération environnementale
EPA	*Environmental Protection Agency* (Agence de protection de l'environnement) des États-Unis
INRP	Inventaire national des rejets de polluants (RRTP du Canada)
RETC	*Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (Registre d'émissions et de transferts de contaminants) (RRTP du Mexique)
RRTP	Registre des rejets et des transferts de polluants
TRI	*Toxics Release Inventory* (Inventaire des rejets toxiques) (RRTP des États-Unis)

I. Survol du projet de RRTP nord-américain

A. Objectifs

La Commission de coopération environnementale (CCE) a lancé le projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RRTP) en 1995. Le but premier de ce projet est de favoriser l'accès du public à l'information sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- mieux faire connaître les sources et la manipulation des substances toxiques;
- promouvoir l'utilisation des RRTP par les citoyens, les collectivités, les entreprises, les pouvoirs publics et les autres parties intéressées;
- constituer une base d'information permettant un dialogue éclairé entre les intervenants et l'établissement de priorités;
- promouvoir les activités de réduction de la pollution.

La publication des rapports de la série *À l'heure des comptes* sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord est la pierre angulaire de ce projet.

Parmi les autres objectifs du projet de RRTP en Amérique du Nord, on compte les suivants :

- faciliter l'accès aux données des RRTP et leur utilisation en créant un site Internet sur les RRTP nord-américains;
- obtenir un aperçu additionnel de certaines questions liées à la pollution qui présentent un intérêt particulier en Amérique du Nord, en procédant à des analyses spéciales des données des RRTP ainsi que d'autres renseignements pertinents;
- accroître la comparabilité des RRTP nord-américains;
- soutenir les travaux de mise au point du programme de RRTP au Mexique;
- faciliter la coordination des travaux relatifs aux RRTP nord-américains et des travaux semblables effectués à l'échelle internationale.

B. Contexte

À la IV^{e} session ordinaire de la CCE, qui s'est tenue en juin 1997 à Pittsburgh, en Pennsylvanie, les ministres nord-américaines de l'Environnement ont adopté la résolution n^{o} 97-04, intitulée *Promotion de la comparabilité des registres de rejets et de transferts de polluants*. Cette résolution engage les trois gouvernements à établir chaque année un rapport sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord, à s'efforcer de constituer des RRTP plus facilement comparables, à collaborer à la création d'un site Internet destiné à présenter un sous-ensemble de données appariées extraites des trois RRTP nord-américains, à encourager des actions de coopération régionale en vue d'améliorer les RRTP nord-américains et à accroître l'utilité des informations recueillies en permettant de mieux les comparer et d'en faire un meilleur usage.

Lors de la VI^{e} session annuelle ordinaire de la CCE, qui a eu lieu a Banff en juin 1999, le Conseil « s'est à nouveau dit déterminé à ce que les Nord-Américains aient accès à de l'information fiable sur les rejets et les transferts, dans leur milieu de vie, de substances chimiques toxiques par des établissements déterminés. Le Conseil soutient la poursuite de la

mise sur pied et du perfectionnement d'un système nord-américain de RRTP dans la perspective que tous les pays en cause déclarent obligatoirement de tels rejets ».

En juin 2000, lors de la VII^{e} session ordinaire de la CCE tenue à Dallas (Texas), le Conseil a adopté la résolution n^{o} 00-07 sur les registres de rejets et de transferts de polluants. Dans cette résolution, le Conseil reconnaissait l'existence d'un ensemble d'éléments fondamentaux assurant l'efficacité des systèmes de RRTP, il réitérait son engagement à publier annuellement un rapport sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord et il convenait de continuer à déployer des efforts individuels et collectifs destinés à promouvoir les RRTP, notamment l'accès du public aux données des RRTP et leur utilisation aux échelles nationale, régionale et internationale.

En juin 2002, par sa résolution n^{o} 02-05, le Conseil a adopté le Plan d'action en vue d'améliorer la comparabilité des RRTP en Amérique du Nord. Il reconnaissait également les progrès réalisés grâce à la coopération des responsables des trois programmes nationaux de RRTP, de même que le pas important que le Mexique a franchi en adoptant une loi habilitante relative à l'établissement d'un RRTP à déclaration obligatoire et publiquement accessible dans ce pays.

En 2002, ont été incluses dans l'inventaire canadien des données sur les polluants atmosphériques courants, ce qui a ajouté une nouvelle dimension au registre.

C. Justification

Les RRTP comme l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada, le *Toxics Release Inventory* (TRI) des États-Unis et le *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre d'émissions et de transferts de contaminants) du Mexique, fournissent des données sur la nature et la quantité des substances préoccupantes faisant l'objet d'un rejet (sur place) ou d'un transfert (hors site) par les établissements industriels, ainsi que sur les lieux touchés par les transferts et les rejets. Beaucoup de sociétés se servent également des données qu'elles fournissent comme moyen de renseigner le public sur les résultats qu'elles obtiennent en matière de protection de l'environnement. En assurant un suivi des substances préoccupantes et en rendant publique l'information compilée, les RRTP permettent : de mieux renseigner le public et le secteur privé sur la nature et la quantité des substances chimiques dangereuses qui sont rejetées dans l'environnement ou transférées en vue d'une gestion ultérieure; d'encourager les entreprises à prévenir la pollution, à réduire le volume de leurs rejets et transferts et à assumer la responsabilité liée à l'utilisation des produits chimiques; d'aider les pouvoirs publics à définir des priorités et à mesurer les progrès accomplis.

Les substances chimiques peuvent présenter un problème pour n'importe quel milieu ambiant. En outre, une substance rejetée dans un milieu peut migrer vers un autre milieu. Ainsi, les substances chimiques volatiles présentes dans les effluents d'eaux usées peuvent s'évaporer dans l'atmosphère. Il importe donc d'être renseigné sur les rejets et les transferts de substances chimiques à l'égard de l'ensemble des milieux ambiants.

Plusieurs des avantages que procurent les RRTP tiennent au fait que le contenu de ces registres est mis à la disposition du public. La diffusion de l'information est importante, car elle favorise la participation du public.

D'autres organisations internationales ont fait état de l'utilité des RRTP. Le chapitre 19 du programme *Action 21* mentionne que les gouvernements et les organisations internationales compétentes doivent, avec le concours de l'industrie, « améliorer les bases de données et les systèmes d'information relatifs aux substances chimiques toxiques » et que « connaître de la façon la plus étendue possible les risques liés aux substances chimiques est une condition nécessaire à la sécurité dans le domaine des substances chimiques ». En 1996, le Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) déclarait que les « pays membres devraient envisager de mettre en commun périodiquement les résultats de la mise en œuvre de tels systèmes, entre eux et avec les pays non membres, en mettant l'accent sur l'échange de données concernant les zones frontalières entre les pays voisins concernés » et que les pays membres devraient prendre en considération, dans le cadre de la mise sur pied de leurs systèmes de RRTP, l'ensemble des principes énoncés dans l'annexe à la Recommandation de l'OCDE, notamment le principe voulant que « les systèmes de RRTP permettent le plus possible la comparaison et la coopération avec d'autres systèmes nationaux de RRTP et soient le plus possible harmonisés avec les bases de données internationales de nature semblable ». En outre, le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique a mené des travaux sur les RRTP et a notamment tenu une séance spéciale de conférence sur cette question en octobre 2000. De plus, un groupe de travail sur les RRTP a récemment été constitué dans le contexte de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

D. État d'achèvement

En novembre 1996, la CCE publiait un rapport intitulé *Les pièces du puzzle*, qui faisait le point sur la situation et la compatibilité des programmes de RRTP au Canada, au Mexique et aux États-Unis. En juillet 1997, la CCE publiait un premier rapport annuel sur les rejets et les transferts de polluants, sous le titre *À l'heure des comptes : Les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord — 1994.* Ce rapport analyse les données de 1994 à caractère public recueillies par les RRTP canadien et américain, et il trace les grandes lignes du projet de registre au Mexique. C'était la première fois que l'on comparait et analysait des sous-ensembles de données tirées des bases de données nationales intégrales. De façon plus particulière, le rapport de 1994 fait ressortir certaines des différences importantes qui distinguent l'INRP du TRI, différences qui revêtent de l'intérêt pour les gouvernements nationaux.

Le deuxième rapport annuel, intitulé *À l'heure des comptes : Les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord — 1995,* a été publié en octobre 1998; le troisième, portant le même titre et présentant les données de 1996, a paru en août 1999; le quatrième, portant sur les données de 1997, a paru en mai 2000; le cinquième, présentant les données de 1998 et les tendances observées entre 1995 et 1998, a été publié en juillet 2001; enfin, le sixième, présentant les données de 1999 et les tendances observées entre 1995 et 1999 a paru en mai 2002. Le rapport le plus récent, qui est fondé sur les données de 2000 et qui présente les tendances sur six ans (de 1995 à 2000), a été publié en avril 2003. Depuis le rapport sur les données de 1998, on a adopté un nouveau mode de présentation en deux volumes, ainsi qu'une nouvelle méthode de présentation et d'analyse des données. On trouvera des précisions sur ces améliorations, notamment, dans le rapport même (que l'on peut consulter sur le site Web de la CCE, à l'adresse <www.cec.org>, ou dont on peut obtenir un exemplaire imprimé en s'adressant à la Commission). Pour établir ces rapports, la CCE a mis en œuvre une vaste procédure d'examen et de consultation, comprenant les séances publiques d'un Groupe consultatif composé de multiples intervenants et la rédaction de documents destinés à répondre aux observations recueillies.

En juillet 2001, la CCE a créé un site Internet trilingue qui permet aux utilisateurs d'avoir accès à l'ensemble de données nord-américaines appariées utilisé pour les analyses des rapports *À l'heure des comptes* et de faire des recherches personnalisées dans cet ensemble de données. Ce site Web sert de complément aux rapports publiés.

Dans le cadre du projet de RRTP, la CCE a fourni un soutien à la mise en œuvre du RETC au Mexique. En décembre 2001, le gouvernement du Mexique a adopté une loi prévoyant l'établissement, aux échelons fédéral, étatique et municipal, de systèmes de RRTP à déclaration obligatoire et publiquement accessible, et il est en train d'élaborer des règlements d'application de ces nouveaux systèmes.

La CCE a en outre parrainé des activités visant à améliorer l'accès aux renseignements contenus dans les RRTP et la compréhension de cette information, notamment des travaux réalisés avec des groupes communautaires et d'autres parties intéressées. En 2001, on a constitué, sous la direction du Groupe consultatif, un groupe de travail spécial chargé d'étudier des moyens novateurs d'utiliser les données des RRTP, de faciliter l'accès à ces données et d'en améliorer l'interprétation. Le groupe de travail a publié un feuillet sur les avantages des RRTP et est en train de mettre en œuvre son deuxième projet.

À l'automne de 2003, la CCE publiera un rapport spécial sur les substances toxiques et la santé des enfants en Amérique du Nord.

II. Demande de propositions

A. Exigences impératives

Pour être admis à présenter une proposition, tout consultant doit satisfaire aux exigences fondamentales ci-dessous.

1. Aptitude à travailler dans les trois pays

Le consultant doit être apte à travailler dans les trois pays nord-américains. Il peut former un consortium avec d'autres consultants afin de satisfaire à cette exigence. Aux fins de la présente demande, le terme « consultant » s'entend d'un consultant unique ou d'un consortium.

Dans le cas d'une proposition présentée par un consortium, l'un des consultants devra être désigné « consultant principal » et, à ce titre, sera tenu de veiller à la cohérence des résultats, à la coordination générale des travaux ainsi qu'à l'intégration des informations et des idées.

2. Qualifications et compétence du personnel principal

Le personnel de soutien principal doit être qualifié, compétent et expérimenté dans le domaine visé par la présente demande. Le consultant doit montrer qu'il connaît le domaine des RRTP établis au Canada, au Mexique et aux États-Unis. La CCE a besoin d'une étude qui doit être *analytique* en plus d'être descriptive. Le consultant doit être également en mesure de comparer et de distinguer les informations recueillies dans les trois pays selon les besoins. Il peut aussi être tenu de fournir des références sur demande.

3. Présentation de la proposition

La CCE a l'intention d'inclure le **mandat** énoncé à la **section III** du présent document dans le contrat négocié avec le consultant dont les services auront été retenus. Les intéressés consulteront donc ce mandat pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le projet et sur les services à fournir. On demande aux soumissionnaires de ne pas répéter le mandat dans leur proposition, mais de suggérer, le cas échéant, des modifications à y apporter.

La proposition devrait comprendre les éléments suivants :

- Un bref document d'analyse sur les questions actuelles relatives aux RRTP nord-américains, contenant en particulier des suggestions sur les nouvelles analyses à effectuer (p. ex., les polluants atmosphériques courants qui sont maintenant inclus dans l'INRP), les thèmes des analyses spéciales ou les nouvelles façons de présenter l'information dans les rapports de la série *À l'heure des comptes*, et précisant les éléments qui peuvent faciliter ou entraver l'application de ces suggestions. Ce document d'une longueur maximale de six pages, servant à démontrer l'expérience du consultant et sa connaissance du sujet, traitera des résultats escomptés, des lignes directrices (paramètres selon lesquels les résultats doivent être obtenus), des ressources (humaines, financières, techniques ou le soutien organisationnel disponible pour aider à atteindre les résultats) et d'autres points que le consultant jugera utiles. Cet exercice a pour but de montrer que le consultant est bien au fait du domaine, mais aussi de faire ressortir ses capacités d'exposer un sujet par écrit. Le document sera examiné par le Comité d'évaluation et servira de fondement à l'adjudication du contrat.

- Toute modification proposée au mandat et au calendrier exposés ci-après, de même que les justifications nécessaires.

- Les curriculum vitae des membres du personnel principal qui prendront part au projet.

- Une ventilation détaillée des coûts, y compris les heures de travail du personnel principal et d'autres personnes, les frais directs et indirects, les frais de déplacement et les taxes applicables.

- Une description de l'expérience pertinente et toute autre information connexe.

B. Autres informations à fournir

Les intéressés sont invités à présenter toutes informations supplémentaires qui, à leur avis, pourraient aider le Secrétariat de la CCE à évaluer leur proposition. Celle-ci ne devra en aucun cas dépasser 15 pages. (Cette limite de 15 pages ne comprend ni les curriculum vitae du personnel ni les dépliants ou brochures de l'entreprise.)

C. Type de contrat à utiliser

Le Secrétariat de la CCE prévoit utiliser son contrat normalisé en régie d'heures pour régler l'exécution des présents services; on peut en obtenir un exemplaire sur demande. Si le contrat est négocié avec un consortium, la CCE offrira aux consultants le choix de conclure un contrat distinct avec chacun d'eux.

Conformément à la résolution du Conseil n^{o} 98-10, intitulée *Budget de la Commission de coopération environnementale*, tous les travaux visés au contrat devront être terminés d'ici la fin de février 2005.

D. Mode de sélection

La sélection du consultant se fera conformément aux directives du paragraphe 2(3), intitulé « Mode de sélection des consultants », du *Guide sur l'acquisition de services de conseil* (version provisoire, octobre 1996) de la CCE. Le Secrétariat a jugé que la présente activité doit donner lieu à la méthode dite d'« appel à la concurrence », à propos de laquelle le Guide stipule que :

> *Cette méthode « normalisée » doit être utilisée pour les contrats dont le coût ne devrait pas excéder 100 000 $US en honoraires professionnels plus 25 % de ces honoraires pour les dépenses totales, lorsqu'il n'y a pas d'urgence particulière à entreprendre le travail ou lorsqu'il y a raison de croire qu'un certain nombre de consultants sont qualifiés et disponibles pour accomplir le travail.*

Les propositions que le Secrétariat de la CCE jugera complètes seront évaluées selon la procédure ci-énoncée. Les consultants qui auront présenté des propositions jugées incomplètes (irrecevables) par le Secrétariat de la CCE en seront avisés par écrit. Ces dernières ne seront pas examinées plus avant.

La CCE évaluera chacune des propositions complètes à l'aide des critères et du barème de cotation suivants :

Critères d'évaluation	**Nombre maximal de points**
Compréhension des exigences du projet	20
Convenance et caractère innovateur de l'approche, pertinence du plan de travail	20
Expérience dans le domaine	20
Qualités et compétences du personnel principal	20
Aptitude à analyser le sujet et aptitude en rédaction	20
Total	100

Toute proposition devra obtenir au moins 80 points au total pour être admissible à un examen subséquent. Les consultants dont la proposition n'obtiendra pas ce résultat minimum en seront avisés par écrit avec les raisons qui expliquent ce résultat.

Les propositions seront évaluées en accord avec l'annexe B du *Guide sur l'acquisition de services de conseil*, intitulée « Critères d'évaluation des propositions et processus de sélection des consultants : directives et mode d'évaluation normalisé », qui est consultable sur le site Web de la CCE, à l'adresse : <www.cec.org>. Ce processus est résumé ci-après.

La gestionnaire de programme de la CCE choisira les membres du Comité d'évaluation. Chaque membre du comité recevra un exemplaire des propositions qu'il devra noter à l'aide des critères d'évaluation et du barème de cotation susmentionnés.

La gestionnaire de programme de la CCE organisera une téléconférence réunissant les membres du Comité d'évaluation afin de discuter des résultats obtenus, de fixer les résultats définitifs et de classer ensuite les propositions. Les points forts et les points faibles de chacune des propositions, relevés en fonction des critères d'évaluation, seront consignés et résumés. On communiquera avec chaque consultant une fois le processus de sélection terminé. On lui indiquera son classement s'il en fait la demande; on ne lui révélera cependant ni les commentaires d'évaluation relatifs aux autres propositions ni le nombre de points attribué à ces dernières.

E. Ressources financières prévues

Le budget maximal alloué au contrat s'élève à 95 000 $US pour les honoraires professionnels, plus un maximum de 25 % pour les dépenses totales.

Le Secrétariat de la CCE établira tout d'abord un contrat au montant approximatif de 40 000 $US à partir des fonds de 2003. Lorsque le projet de budget pour 2004 aura été approuvé, il établira un autre contrat au montant du solde engagé. Pour faciliter le processus contractuel, le consultant est prié de diviser en deux parties le budget prévu : une pour les activités se déroulant de septembre à décembre 2003 et une autre pour celles se déroulant de janvier à décembre 2004.

Le consultant peut établir son estimation en dollars canadiens, en pesos mexicains ou en dollars américains. S'il utilise une devise autre que le dollar américain, il doit quand même indiquer le coût total des services professionnels en dollars américains ainsi que dans la devise de son choix à titre comparatif.

F. Base de paiement

Seuls seront payés les frais authentiques et les dépenses légitimes du consultant engagés conformément au contrat de services professionnels, et tout paiement sera subordonné à la réception et à une preuve de l'acceptation par le Secrétariat d'un état de compte ou d'une facture du consultant. Le règlement des factures acceptées se fera normalement dans un délai de trente (30) jours à compter de leur date de réception par la CCE.

G. Informations financières et autres renseignements confidentiels

En ce qui concerne la présente proposition, le Secrétariat de la CCE n'exigera la production d'aucune information confidentielle ni d'aucune information relative aux assurances, à la situation financière ou à l'identité des propriétaires des entreprises soumissionnaires.

H. Dates limites : Dépôt des propositions et prise de décision

Toute proposition (documents annexes compris) doit parvenir aux bureaux du Secrétariat de la CCE au plus tard le **23 août 2003, à 17 heures**. Les propositions déposées après cette date seront rejetées.

Le Secrétariat de la CCE compte choisir un consultant dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date limite de dépôt des propositions.

Les propositions doivent être expédiées en cinq exemplaires, par **service de messagerie**, à l'adresse suivante :

Lorraine Brooke
Gestionnaire de programme par intérim
Commission de coopération environnementale
393, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec)
Canada H2Y 1N9
Tél. : (514) 350-4323; téléc. : (514) 350-4314
Courriel : lbrooke@ccemtl.org

III. Mandat

A. Description du projet

Le projet a pour but d'établir un rapport en deux parties (*À l'heure des comptes 2002*) qui présente un tableau d'ensemble et une analyse des données des RRTP nord-américains pour l'année de déclaration 2002 ainsi que les tendances pour la période 1995–2002, à partir des données publiques des RRTP nationaux et, le cas échéant, d'autres sources d'information. Le contenu du rapport et la façon dont l'information y est présentée devraient aider les citoyens intéressés et les autres parties concernées à mieux connaître les sources et la manipulation des polluants industriels en Amérique du Nord. Le rapport vise aussi les objectifs suivants : aider les pouvoirs publics nationaux, étatiques et provinciaux, ainsi que les entreprises et les citoyens, à établir des priorités en matière de réduction de la pollution; favoriser une réduction des volumes de rejets et de transferts de polluants en Amérique du Nord grâce à la comparaison des données.

B. Description des services

Le consultant rédigera un rapport à partir des données publiques des RRTP nord-américains pour l'année de déclaration 2002, ainsi qu'à partir de rapports et de documents existants relatifs aux RRTP nord-américains, et accomplira des activités connexes selon les modalités décrites ci-dessous. Toutes les activités devront être réalisées en étroite collaboration avec la CCE.

1. Vue d'ensemble des activités et tâches

- Organiser une réunion initiale (par téléconférence) de planification du projet avec la CCE et participer à cette réunion.

- Organiser une série de séances de consultation, comprenant une séance publique de deux jours du Groupe consultatif et une réunion d'une journée avec les représentants des organismes nationaux chargés des RRTP, et y participer[1]. On a provisoirement établi que ces réunions auraient lieu du 28 au 30 octobre 2003 à Washington, D.C. (États-Unis).

  La séance publique sera divisée en deux parties. La première journée sera consacrée à l'obtention de commentaires du Groupe consultatif sur le contenu du rapport *À l'heure des comptes 2002*, notamment les thèmes proposés pour les analyses spéciales et d'autres sujets d'intérêt. Au cours de la deuxième partie de la réunion, des discussions auront lieu avec les responsables du programme de la CCE sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), discussions qui permettront d'examiner plus avant les liens entre les activités connexes aux RRTP et à la GRPC.

  Le troisième jour, le consultant participera à une réunion avec des représentants de la CCE et des organismes nationaux chargés des RRTP, afin de passer en revue les résultats de la séance publique, de discuter d'approches proposées pour l'élaboration du rapport *À l'heure des comptes* et de planifier les étapes ultérieures de la mise en œuvre du Plan d'action en vue d'améliorer la comparabilité des RRTP en Amérique du Nord (adopté en juin 2002 par le biais de la résolution du Conseil n^{o} 02-05).

- Passer en revue la liste actuelle des examinateurs et suggérer des changements à y apporter, le cas échéant, dans le cadre de la planification de la séance publique.

- Rédiger un document de travail, qui sera distribué avant la séance de consultation publique, décrivant diverses options à envisager pour l'élaboration du rapport *À l'heure des comptes 2002*, dont l'analyse des polluants atmosphériques courants maintenant inclus dans l'INRP.

- Rédiger une note sur la méthode d'analyse des données proposée pour *À l'heure des comptes 2002,* qui servira de base de discussion lors de la réunion avec les représentants de la CCE et des organismes nationaux chargés des RRTP.

- Rédiger un compte rendu de la séance publique, afin de consigner les commentaires reçus. La CCE parachèvera ce compte rendu et le distribuera à toutes les personnes figurant sur la liste des membres du Groupe consultatif, en les invitant à formuler au besoin d'autres commentaires par écrit.

- Rédiger un compte rendu de la réunion avec les représentants de la CCE et des organismes nationaux chargés des RRTP.

- Rédiger une « réponse aux commentaires », de concert avec la CCE, pour donner suite aux commentaires formulés oralement lors de la séance publique ainsi qu'aux commentaires écrits reçus à la suite de la diffusion du compte rendu de cette séance, et pour décrire l'approche que la CCE entend adopter en ce qui concerne l'élaboration du rapport.

[1] Le consultant peut obtenir sur demande auprès de la gestionnaire de programme par intérim de la CCE un exemplaire des comptes rendus des réunions précédentes ainsi que des réponses aux commentaires recueillis. Tous les déplacements du consultant devront être effectués en conformité avec la *Politique relative aux déplacements* de la CCE (exemplaire disponible sur demande).

- Rédiger un aperçu détaillé des deux volumes du rapport (*Compendium* et *Volume de données*); cet aperçu et des questions connexes comme le style de présentation, l'utilisation de graphiques et le niveau de détail feront l'objet de discussions et d'une entente avec la gestionnaire de programme de la CCE.

- Compiler à partir des RRTP nord-américains un ensemble de données appariées concernant l'année 2002, ainsi qu'une mise à jour des ensembles de données appariées relatifs aux années 1995 à 2002, pour les substances chimiques et secteurs d'activité qui sont comparables dans l'INRP et dans le TRI (ainsi que dans le RETC, dans la mesure du possible).

- Rédiger un rapport en deux parties (*À l'heure des comptes 2002 – Compendium* et *Volume de données*) où seront comparées et analysées les données publiques des RRTP pour 2002, les ensembles de données appariées relatifs aux années 1995 à 2002, ainsi que des sous-ensembles de cette base d'information (p. ex., données de la période 1998–2002), et où seront examinés les changements et les tendances dans les données. Ce rapport tiendra compte des rapports antérieurs de la série *À l'heure des comptes* et, plus particulièrement, de la méthode d'analyse qui y a été utilisée. Le rapport comprendra des graphiques, cartes et tableaux qui seront tous établis par le consultant. Des renseignements plus détaillés sur les analyses requises sont présentés plus loin.

- Inclure dans le rapport l'analyse d'un ou de deux thèmes spéciaux qui présentent un intérêt particulier pour les intervenants, à partir de l'ensemble de données appariées des RRTP nord-américains et, le cas échéant, d'autres sources d'information. On choisira ces thèmes en fonction des commentaires recueillis lors de la réunion du Groupe consultatif et de la réunion de suivi avec les représentants des gouvernements, et en tenant compte des contraintes imposées par les ressources.

  On sélectionnera, en fonction des commentaires recueillis lors du processus de consultation, un thème qui fera l'objet d'un rapport d'analyse spécial; ce rapport spécial sera établi aux termes d'un contrat distinct et sera publié dans le cadre de la série *À l'heure des comptes.* Des références à ce rapport spécial et des liens avec son contenu seront inclus, dans la mesure du possible, dans le rapport *À l'heure des comptes 2002.*

- Donner suite aux commentaires de la CCE sur l'ébauche du rapport.

- Remettre un rapport final (*Compendium* et *Volume de données*), comprenant tous les tableaux, cartes et figures, en format électronique à la CCE. Le format électronique exact et le ou les logiciels utilisés seront convenus à l'avance avec la CCE.

- Prendre part selon les besoins au processus de publication des versions française, anglaise et espagnole du rapport. Bien que la CCE ait recours aux services d'un consultant externe pour exécuter ce processus, les activités de correction et de traduction donneront lieu à des questions sur le contenu du rapport.

- Participer à l'élaboration de la stratégie de publication du rapport, au besoin. Cela peut comprendre la participation à des téléconférences, la rédaction de documents d'information et la formulation de commentaires sur des documents traitant de stratégies de communication.

- Travailler de concert avec le consultant et les employés de la CCE chargés de mettre au point et de tenir à jour le site Internet de la CCE sur les RRTP pour assurer une bonne intégration entre le rapport publié et le site Internet et pour aider à vérifier la qualité des ensembles de données et des rapports présentés sur le site Internet.

Tout au long des travaux relatifs à l'établissement du rapport, le consultant pourra au besoin consulter directement les fonctionnaires et autres spécialistes compétents. Cependant, il ne relèvera et ne recevra de directives que de la gestionnaire de programme de la CCE (ou de son remplaçant).

Le consultant travaillera dans ses propres bureaux.

2. Description du rapport *À l'heure des comptes 2002*

Le rapport *À l'heure des comptes 2002* sera constitué de deux volumes. Le premier consistera en un rapport sommaire général présentant les faits saillants concernant les données et les observations clés tirées des analyses, ainsi que d'autres renseignements pertinents ou présentant un intérêt particulier. Le deuxième volume contiendra des renseignements et analyses plus détaillés, y compris la majorité des tableaux de données.

Le *Compendium* comptera environ 50 pages et le *Volume de données* (y compris les annexes) en comptera environ 200. Le rapport devra contenir un grand nombre de graphiques, de cartes et de tableaux destinés à mieux présenter les données et aidant le lecteur à comprendre plus facilement l'information.

Voici un aperçu de l'information qui doit être incluse dans le rapport *À l'heure des comptes 2002*.

- Les constatations clés et les faits saillants concernant les données et les analyses.

- Un guide d'utilisation aidant le lecteur à interpréter l'information contenue dans le rapport et à comprendre la nature, les limites et les applications possibles des données des RRTP.

- Un résumé et une comparaison des programmes de RRTP existants (pour l'année de déclaration 2002) au Canada, au Mexique et aux États-Unis, portant notamment sur les changements dans les exigences de déclaration par rapport à l'année précédente, s'il y a lieu, sur les activités en cours et sur les faits nouveaux.

- Des figures et tableaux récapitulatifs présentant les données du TRI et de l'INRP (et, dans la mesure du possible, du RETC) pour l'année 2002, établis à partir du sous-ensemble de données réunissant les substances chimiques et secteurs d'activité comparables.

- Les volumes totaux déclarés à chaque RRTP, avec une analyse des différences entre les RRTP sur le plan des exigences de déclaration.

- Des analyses de données, qu'il reste à préciser, incluant des données mexicaines selon leur disponibilité et les besoins.

- Des renseignements permettant de mettre en contexte les données des RRTP (p. ex., des données sommaires sur les autres sources de rejet ou de transfert des substances chimiques visées par les RRTP).

- Des renseignements sur les liens entre les données des RRTP et d'autres initiatives de la CCE, le cas échéant, notamment les liens avec les projets de la Commission concernant la qualité de l'air, la GRPC, et la santé des enfants et l'environnement.

- Des analyses supplémentaires, avec tableaux récapitulatifs et figures, portant sur des caractéristiques intéressantes des données et concernant notamment : les zones frontalières canado-américaines et américano-mexicaines, les cancérogènes connus ou présumés; les métaux lourds (protocole proposé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe) et les agents toxiques pour la reproduction et le développement.

- Une mise à jour des annexes incluses dans les rapports antérieurs de la série *À l'heure des comptes* concernant les effets sur la santé humaine et les utilisations des 25 substances de tête dans les catégories des rejets, des transferts et des rejets et transferts combinés, révisées pour tenir compte de l'information actuellement disponible et comprenant dans la mesure du possible des renseignements additionnels relatifs aux effets sur l'environnement.

Les tableaux et figures que devra comporter le rapport seront fonction des données présentées, ainsi que de la méthode appliquée pour analyser ces données. Les méthodes d'analyse utilisées pour les rapports antérieurs serviront de guide à l'élaboration du rapport *À l'heure des comptes 2002*; on s'attend à ce que celui-ci contienne des types d'analyses et des modes de présentation des données (tableaux, figures, cartes) analogues à ceux des années précédentes. À cet égard, les rapports de 1998, 1999, 2000 et 2001 seront les plus pertinents, en raison des modifications récemment apportées à l'ensemble de données appariées (ajout de nouveaux secteurs d'activité et de données sur le recyclage), de la nouvelle méthode adoptée pour la présentation des catégories de données, ainsi que de la formule de publication en deux volumes décrite plus haut. Parallèlement à cela, la CCE invite les consultants éventuels à proposer des approches additionnelles ou différentes, dont des suggestions visant à rationaliser le *Volume de données*. Toutes les questions relatives à la méthode utilisée et à la présentation des données feront l'objet de discussions entre le consultant et la gestionnaire de programme lors de l'élaboration de l'aperçu du rapport; la CCE aura la responsabilité de l'approbation finale de la démarche adoptée.

Le rapport devra comprendre les éléments/chapitres suivants :

Compendium :
Avant-propos
1. Introduction
2. Guide d'utilisation/information sur les ensembles de données et la méthode d'analyse
3.–7. Thèmes/constatations clés
8. Tendances
9. Résumé de l'analyse spéciale (des analyses spéciales), le cas échéant
10. Questions fréquemment posées

Volume de données :
Avant-propos
Liste d'acronymes/liste de définitions
1. Introduction, vue d'ensemble des programmes existants en Amérique du Nord
2. Guide d'utilisation

3. Rejets sur place et hors site, 2002
4. Transferts pour recyclage et autres transferts à des fins de gestion, 2002
5. Volume total déclaré (rejets et transferts combinés), 2002
8. Tendances pour les périodes 1995–2002, 1998–2002, 1999–2002
9. Analyses transfrontalières
10. Analyses spéciales, le cas échéant (ces analyses pourraient aussi être incorporées dans les chapitres sur les données)
11. Annexes :
    - Comparaison des substances chimiques visées en 2002 par l'INRP, le TRI et le RETC
    - Substances appariées
    - Liste des établissements mentionnés dans le rapport
    - Effets sur la santé humaine des 25 substances de tête
    - Utilisations des 25 substances de tête
    - Formulaires de déclaration aux RRTP nord-américains

3. Calendrier de l'activité et résultats escomptés

La date d'établissement du rapport est subordonnée à la réception des données fournies par l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis et Environnement Canada. Le calendrier ci-dessous est donc provisoire et sujet à changement. La CCE invite les consultants potentiels à évaluer le projet de calendrier qui suit et à le modifier au besoin en y ajoutant d'autres activités.

La proposition doit prévoir les activités qui suivent dans les délais indiqués :

Dates approximatives	**Activités – Phase I**
3 septembre 2003	Réunion initiale de planification (par téléconférence)
12 septembre 2003	Préparation des séances de consultation : – établissement du document de travail provisoire, de concert avec la CCE – élaboration de la méthode d'analyse proposée, de concert avec la CCE – examen de la liste de membres du Groupe consultatif et suggestions de modifications
19 septembre 2003	Parachèvement des documents dont il a été question pendant la réunion
28–30 octobre 2003	Séance de consultation publique; réunion avec les représentants de la CCE et des organismes nationaux chargés des RRTP
21 novembre 2003	Rédaction de l'ébauche des comptes rendus de réunion
28 novembre 2003	Rédaction de l'ébauche de réponse aux commentaires
5 décembre 2003	Envoi à la CCE des versions finales des comptes rendus de réunion et des réponses aux commentaires
12 décembre 2003	Établissement des grandes lignes du rapport provisoire et présentation à la CCE
19 décembre 2003	Réception et intégration des commentaires de la CCE
22 décembre 2002	Début de l'élaboration des sections du rapport pour lesquelles les données ne sont pas requises
Le nombre de jours ouvrables ci-dessous est calculé à partir de la date de réception des données.	

Nombre approximatif de jours suivant la date de réception des données	Activités – Phase II
0 ***(janvier–février 2004)***	**Réception des données du TRI (États-Unis) et de l'INRP (Canada)** **Début de l'analyse des données**
60	Remise de l'ébauche du rapport à la CCE pour fin d'examen
70	Réception des commentaires de la CCE
82	Remise d'une ébauche révisée du rapport à la CCE
96	Réception des commentaires de la CCE
110	Remise de la version définitive du rapport à la CCE
220	**Publication du rapport**

C. Exigences en matière de rapports

Le consultant établira tous les mois un rapport d'étape faisant état des éléments suivants :

- les travaux exécutés au cours du mois;
- l'état d'avancement des travaux;
- les travaux prévus pour le mois suivant;
- les problèmes éventuels, en mentionnant tout retard et ses motifs;
- les mesures que pourrait prendre le Secrétariat de la CCE pour faciliter l'exécution du projet.

Ce rapport devra parvenir au Secrétariat de la CCE au plus tard le 10 du mois suivant, et il pourra être transmis par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétariat de la CCE organisera des téléconférences avec le consultant, au besoin et au moment qui conviendra aux deux parties.

Le Secrétariat de la CCE sera responsable de la révision technique, de la traduction, de l'impression, de la publication et de la diffusion des produits de la présente activité.

Annexe : Personnes-ressources

CCE :

Lorraine Brooke
Gestionnaire de programme par intérim
Commission de coopération environnementale
393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec)
Canada H2Y 1N9
Tél. : (514) 350-4323
Téléc. : (514) 350-4314
Courriel : lbrooke@ccemtl.org

Personnes-ressources, gouvernements :

Canada	États-Unis	Mexique
Alain Chung Directeur Direction des données sur la pollution Environnement Canada 351, boul. St-Joseph Hull (Québec) K1A 0H3 Tél. : 819-997-3127 Téléc. : 819-994-9542 Courriel : chunga@ec.gc.ca	Maria Doa Director TRI Program Division (2844) US EPA Ariel Rios Building 1200 Pennsylvania Ave. NW Washington, DC 20460 États-Unis Tél. : 202-260-9592 Téléc. : 202-401-8142 Courriel : doa.maria@epamail.epa.gov	Sergio Sánchez Martínez Director General de Registros Contaminantes y Calidad del Aire Semarnat Av. Revolución 1425, Col Tlacopac México DF 01040, Mexique Nivel 36 Tél. : 011-525-55-624-3634/ 24/ 04 Courriel : sesanchez@semarnat.gob.mx
François Lavallée Chef, INRP Environnement Canada 351, boul. St-Joseph 10e étage Hull (Québec) K1A 0H3 Tél. : 819-994-4073 Téléc. : 819-953-9542 Courriel : francois.lavallee@ec.gc.ca	John Harman TRI Program Division (2844) US EPA Ariel Rios Building 1200 Pennsylvania Ave. NW Washington, DC 20460 États-Unis Tél. : 202-260-6395 Téléc. : 202-401-8142 Courriel : harman.john@epamail.epa.gov	MariCruz Rodriguez Gallegos Directora de Gestión Ambiental Semarnat Dirección General de Manejo Integral de Contaminantes Av. Revolución 1425 Col. Tlacopac México D.F. 01040, Mexique Nivel 29 Tél. : 011-525-55-624-3398 Téléc. : 011-525-55-662-4790 (?) Courriel : mrgallegos@semarnat.gob.mx